



CERTIFICAT D'ANIMATEUR DE RANDONNÉE DE PROXIMITÉ

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

1. Objectifs et prérogatives

Le certificat d'animateur de randonnée de proximité vise à préparer des pratiquants aptes à exercer la fonction d'animateur de randonnées pédestres se déroulant sur une journée maximum.

L'animateur de randonnée pédestre de proximité exerce en autonomie et bénévolement son activité d'animation auprès de tous publics. Ses prérogatives sont limitées aux itinéraires répertoriés*, cotés 1 et 2 sur les critères effort et risques de la cotation fédérale.

** Un itinéraire répertorié peut être balisé, présent dans des publications (topoguides, rando-fiches, descriptifs divers) ou issu de la base de données du club (randothèque)*

2. Activités et compétences

L'animateur prépare une randonnée, il encadre la sortie, il assure la sécurité du public et des tiers. Il participe au fonctionnement de son association.

Pour exercer cette fonction, l'animateur doit avoir les compétences suivantes :

- Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
- Maîtriser les techniques de la randonnée pédestre pour conseiller et transmettre.
- Préparer et organiser une randonnée de proximité.
- Encadrer et animer une randonnée de proximité.
- Assurer la sécurité du public et des tiers.
- Prendre en compte les contraintes du milieu pour une préparation, une organisation et une animation éco-responsable et respectueuse de l'environnement de son activité

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Connaître les principes de fonctionnement d'un club affilié à la FFRandonnée.
- Construire un itinéraire dans le respect de leurs prérogatives.
- Animer un groupe en toute sécurité.
- Construire un itinéraire/utiliser les outils nécessaires à la préparation d'une randonnée respectueuse du milieu.
- Promouvoir, sensibiliser, éduquer son public aux enjeux et problématiques écologiques et environnementales, et l'adoption d'un comportement éco-responsable.

3. Prérequis à l'entrée en formation et modalités d'inscription

- Être âgé de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation
- Être licencié
- Présenter un certificat de compétences PSC1 ou équivalent de moins de 5 ans
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre**
- Pratiquer la randonnée et maîtriser la lecture de carte et l'orientation pour randonner sur des itinéraires répertoriés en fournissant une attestation de prérequis de sa technique selon les critères définis dans cette attestation.

*** Certificat médical de moins d'un an, ou moins de 3 ans et accompagné de l'attestation de réponses négatives au questionnaire santé, en cours de validité, à la date de la formation*

4. Coût de la formation

Coût pédagogique (dont formation à distance) hors frais annexes = 175,00 €***

**** Frais annexes variables selon les organisateurs. Le stagiaire devra donc s'acquitter du prix total de la formation, qui comprend le coût pédagogique, ainsi que les frais annexes (restauration et éventuellement hébergement)*

CERTIFICAT D'ANIMATEUR DE RANDONNÉE DE PROXIMITÉ

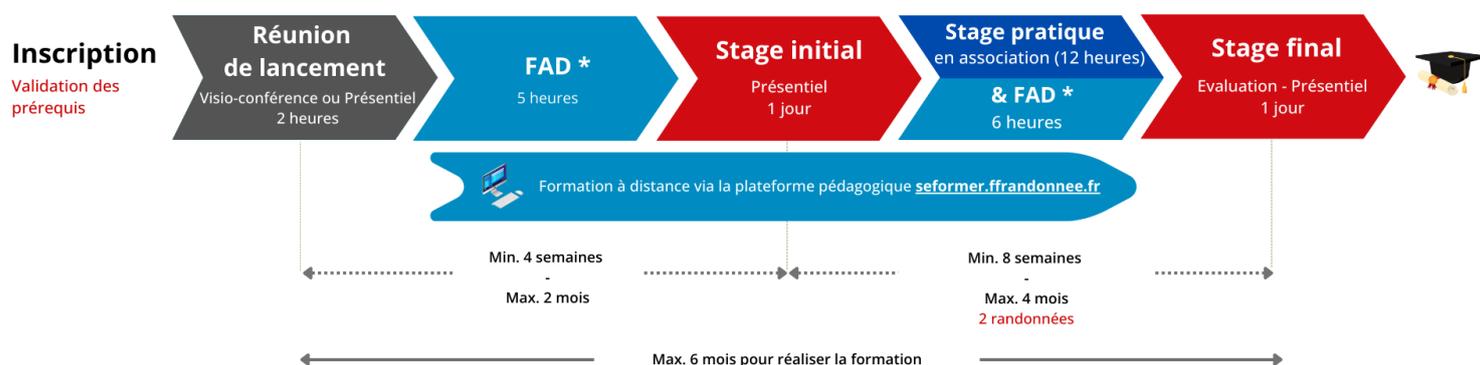
Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

5. Organisateur de la formation

Les formations au certificat d'animateur de randonnée de proximité sont organisées par les comités de la FFRandonnée (comités régionaux et/ou comités départementaux par délégation).

6. Organisation pédagogique de la formation et contenus



*FAD : Formation à distance

Le volume horaire total de la formation est de 25 heures.

Les contenus de formation du **Certificat d'animateur de randonnée de proximité** sont les suivants :

En présentiel (14 heures) :

- ❖ La Fédération Française de la Randonnée Pédestre
- ❖ La formation à la FFRandonnée
- ❖ La plateforme de formation à distance Claroline Connect
- ❖ L'animateur à la FFRandonnée et ses responsabilités
- ❖ L'encadrement et l'animation d'une activité
- ❖ L'animateur et son groupe
- ❖ La connaissance des différents publics
- ❖ Préparation, animation, et conduite d'un groupe en randonnée
- ❖ Connaissance des publics et gestion de groupe
- ❖ Respect de l'environnement et comportement éco-responsable : intégration dans toutes les activités de l'animateur

En formation à distance (11 heures) :

- ❖ Présentation de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (approfondissement)
- ❖ Les responsabilités (approfondissement)
- ❖ Hydratation et alimentation du sportif
- ❖ L'appareil locomoteur
- ❖ Le système cardio-respiratoire
- ❖ Les valeurs citoyennes
- ❖ Les bases de l'environnement
- ❖ Les étapes et les critères de préparation d'une randonnée
- ❖ Construire un tableau de marche simplifié
- ❖ La cotation fédérale
- ❖ Accueillir et gérer un groupe de randonneurs



CERTIFICAT D'ANIMATEUR DE RANDONNÉE DE PROXIMITÉ

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

- ❖ L'équipement du randonneur
- ❖ Le code de la route pour les piétons
- ❖ La charte du randonneur

7. Modalités pédagogiques

- Modules de formation à distance avec une possibilité de suivi par un formateur
- Présentations et démonstrations par les formateurs
- Mises en situation lors des stages en présentiel

8. Modalités d'évaluation

Le stagiaire est évalué au cours d'une seule épreuve qui se déroule en 2 temps : **Préparation et conduite d'une randonnée.**

Ces séquences permettent d'évaluer sa capacité à :

1. Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
2. Maîtriser les techniques de la randonnée pédestre pour conseiller et transmettre.
3. Préparer et organiser une randonnée pédestre
4. Encadrer et animer une randonnée pédestre
5. Assurer la sécurité du public et des tiers

Le stagiaire est évalué au cours :

Temps 1 : un atelier de préparation (1h en salle) de randonnée de proximité : élaboration d'un itinéraire

- Création d'un tableau de marche simplifié, à partir d'un document
- Capacité à analyser le tracé (profil, dénivelé, conformité aux prérogatives...)

Temps 2 : une mise en situation de conduite de groupe lors d'une randonnée évaluative (sur le terrain ou au cours d'un atelier pratique).

La randonnée évaluative sur le terrain est organisée (composition des groupes et ordre de passage) par les formateurs afin de permettre à chaque stagiaire de pratiquer, **pendant 30 à 45 minutes**, dans le rôle de l'animateur.

Ces séquences sont évaluées par les formateurs au travers **d'une grille d'évaluation**. Le stagiaire **est évalué sur chaque compétence générale et non sur chacun des items**. Ceux-ci sont une aide à la décision pour apprécier la compétence générale.

Epreuve de rattrapage

En cas d'échec, le candidat devra, à nouveau, se présenter pour repasser dans des conditions équivalentes la ou les épreuves à laquelle ou auxquelles il a échoué.

Au préalable, le responsable du stage proposera au stagiaire un rattrapage suivant les modalités les mieux adaptées à la situation et avec un accompagnement spécifique, dans un délai qui ne dépassera pas la fin de la saison sportive suivante.



9. Conditions de délivrance de la qualification

Le certificat d'animateur de randonnée est délivré si le candidat a suivi l'ensemble des modules en formation à distance et en présentiel, et s'il a réussi les épreuves d'évaluation. **Le stagiaire doit obtenir un avis favorable aux deux épreuves pour obtenir le Certificat d'animateur de randonnée de proximité.**

10. Information sur l'obtention de la qualification par allègement de formation

Le Certificat d'animateur de randonnée de proximité est accessible par la demande d'allègement de formation.

[>> Procédure d'allègement](#)

11. Après le CARP ?

Le titulaire du Certificat d'animateur de randonnée de proximité peut poursuivre vers :

- Les stages « Techniques » pour s'orienter vers d'autres techniques
- La formation Santé

Son tronc commun reste acquis pour une durée de **3 années** pour s'orienter vers les différents brevets fédéraux.